



TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN-E CONSULTANT-E POUR L'EVALUATION DU PROJET PROACTIF « STARTUP » DU FONDS COMMUN GENRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La réduction des disparités liées au genre et le renforcement de la participation des femmes au développement sont essentiels non seulement pour la construction d'une société juste, mais aussi une condition préalable pour instaurer durablement le développement économique et social prôné par le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Pour y parvenir, le PNDES envisage à l'horizon 2020 de réduire les inégalités de genre et de promouvoir la femme comme actrice dynamique du développement. Un des indicateurs retenus pour mesurer cet effet est la promotion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs qui doit passer de 21% en 2015 à 50% en 2020.

Cet indicateur guide principalement les actions du gouvernement en matière de promotion de la femme depuis 2016 et plusieurs initiatives ont été entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. En effet, le gouvernement s'est doté d'une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin, d'un programme intégré d'autonomisation de la femme (PIAF), d'un programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes (PAE/JF), d'un projet « Entreprendre au féminin » financé dans le cadre du projet SWEED, etc. Institutionnellement, il y a eu le rattachement du FAARF au ministère en charge de la femme suivi de sa restructuration en vue de mieux répondre aux besoins des femmes.

Aux côtés de l'Etat, plusieurs autres initiatives ont été aussi entreprises par des partenaires au développement en vue de contribuer à la promotion de la femme comme actrice dynamique du développement. Au nombre de ces initiatives, on peut citer le « Projet startup » mis en place par le Fonds Commun Genre (FCG) dont l'objectif principal est de contribuer à l'accélération de l'autonomisation économique des femmes par l'appui à des initiatives d'entrepreneuriat féminin partant du principe de la difficulté d'accès au financement pour les femmes porteuses de projets innovants.

En rappel, c'est pour contribuer au changement des rapports sociaux inégalitaires de genre que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), organisés autour du cadre de concertation genre (CCG) ont mis en place le Fonds Commun Genre (FCG) en 2005 avec pour objectif global de contribuer au renforcement de la durabilité des actions en matière de genre à travers l'amélioration des mécanismes de coordination et de promotion des approches innovantes.

C'est dans ce sens qu'un portefeuille d'actions majeures est développé sous la houlette des membres actuels que sont l'Ambassade Royale de Danemark, l'Ambassade de Suède, le Bureau de la Coopération Suisse, l'UNFPA et l'UNICEF.

Pour le projet startup, les filles et femmes de 18 à 50 ans ayant des idées de projet d'entreprise innovante immédiatement réalisable ou en phase de croissance et ayant un fort potentiel de marché significatif au Burkina Faso constituent la cible. Ainsi, en 2016, quatre (4) startups ont bénéficié d'une subvention (non remboursable) et en 2017, quatorze (14) ont bénéficié d'un prêt sans intérêt et dont l'opération de recouvrement était prévue pour démarrer en septembre 2019 pour prendre fin en décembre 2021. Les dix-huit (18) startups sont réparties dans deux (2) villes à savoir dix-sept (17) à Ouagadougou et une (1) à Bobo-Dioulasso.

Aussi, en vue d'assurer un accompagnement des bénéficiaires retenus pour la réalisation de leur projet, Diakonia a recruté Burkina Business Incubator (BBI), un incubateur dont le rôle est d'appuyer, d'accompagner et de coacher pour renforcer les capacités des promotrices de startup à conduire leurs projets sous le contrôle de Diakonia.

Cependant, des défis liés à la viabilité des projets et au remboursement des prêts, restent à être relevés au regard de la situation disparate des startups et des difficultés de remboursement qu'elles connaissent. Il ressort des rapports produits par l'incubateur que certaines startups rencontrent des difficultés relatives à leurs activités, ce qui impacte sur leurs chiffres d'affaire voire sur le processus de remboursement. Aussi, nonobstant les nombreuses initiatives du gouvernement et de ses partenaires au développement, l'indicateur relatif à la proportion des femmes entrepreneures stagne presque, sinon baisse (20,3% en 2020 selon les statistiques de CEFORE).

C'est au regard de ces défis que les membres du FCG ont souhaité qu'une évaluation externe des deux (2) cohortes des startups soit réalisée en vue de tirer des leçons et mieux orienter les futures interventions relatives à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles.

II. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Objectif général

La présente évaluation externe a pour objectifs principaux :

- Fournir aux parties prenantes une appréciation indépendante de la performance globale et les stratégies de la mise en œuvre des projets startups à travers les deux (2) cohortes de mise en œuvre du projet ;
- Tirer les enseignements, identifier les bonnes pratiques afin de formuler non seulement des recommandations pour l'amélioration des interventions futures mais aussi pour la répliation/ passage à l'échelle le cas échéant.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- Apprécier l'atteinte des objectifs et des résultats attendus des projets de startup en référence aux indicateurs du cadre des résultats ;
- Analyser et documenter les changements dans les vies des entrepreneuses en termes de renforcement de leurs capacités financières, de création de postes suite à la mise en œuvre des deux (2) cohortes des startups ou tout autre effet non attendu du projet aussi bien positifs que négatifs ;
- Fournir une analyse détaillée des facteurs explicatifs du niveau de performance atteint ;
- Apprécier le niveau d'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes (BBI, Startups, PTF, Gestionnaire, ...) ;
- Identifier les bonnes pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux résultats du projet ;
- Apprécier les stratégies de mise en œuvre des différentes cohortes des startups y compris l'accompagnement de l'incubateur ;
- Apprécier les stratégies des bénéficiaires en lien avec les retombés et acquis des activités au-delà de la fin du financement ;
- Apprécier la viabilité des projets des startups et les capacités de remboursement des prêts ;
- Proposer une stratégie de suivi coaching efficace des startups y compris pour les recouvrements ;
- Identifier et analyser spécifiquement les points d'échec/d'insuffisance de l'approche d'appui des startups ;
- Apprécier l'approche et l'efficacité d'appui des projets de startups par le gestionnaire ;
- Apprécier le niveau d'ancrage institutionnel des projets de startup avec les services d'appui de l'Etat et du secteur privé ;
- Faire des recommandations concrètes pouvant permettre d'améliorer d'éventuelles interventions d'autonomisation économique de la femme.

- Sur la base des recommandations, produire un plan d'actions de mise en œuvre de ces recommandations.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au regard des objectifs de la mission, l'évaluation devra aboutir aux résultats suivants :

- L'atteinte des objectifs et des résultats attendus des projets de startups en référence aux indicateurs du cadre des résultats est appréciée ;
- Les changements dans les vies des entrepreneuses en termes de renforcement de leurs capacités financières, de création de postes suite à la mise en œuvre des deux (2) cohortes des startups ou tout autre effet non attendu du projet aussi bien positifs que négatifs sont analysés et documentés ;
- Une analyse détaillée des facteurs explicatifs du niveau de performance atteint est fournie aux parties prenantes ;
- Le niveau d'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes (BBI, startups, PTF, gestionnaire, ...) est apprécié ;
- Les bonnes pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux résultats du projet sont identifiées ;
- Les stratégies de mise en œuvre des différentes cohortes de startups y compris l'accompagnement de l'incubateur sont appréciées ;
- Les stratégies des bénéficiaires des interventions en lien avec les retombés et acquis des activités au-delà de la fin du financement sont appréciées ;
- La viabilité des projets des startups et les capacités de remboursement des prêts sont appréciées ;
- Une stratégie de suivi coaching efficace des startups y compris pour les recouvrements est proposée ;
- Les points d'échec/d'insuffisance de l'approche d'appui des startups sont spécifiquement identifiés et analysés ;
- L'approche et l'efficacité d'appui des projets des startups par le gestionnaire sont appréciées ;
- Le niveau d'ancrage institutionnel des projets des startups avec les services d'appui de l'Etat et du secteur privé est apprécié ;
- Des recommandations concrètes et pertinentes pouvant permettre d'améliorer d'éventuelles interventions futures mais aussi pour la réplique/ passage à l'échelle le cas échéant sont formulées ;
- Un plan d'action de mise en œuvre des recommandations est produit.

IV. CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION

Les questions clés ci-après sont destinées à guider l'évaluateur dans la collecte et l'analyse des informations, des conclusions et recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Pertinence et réactivité

- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils (i) adaptés aux besoins d'autonomisation financières des femmes et des filles du Burkina Faso et particulièrement des bénéficiaires des startups ; (ii) en cohérence avec le mandat et la stratégie du FCG ?
- De manière dynamique, comment le FCG a-t-il su adapter les interventions du projet à l'évolution de la situation en termes de planification et de mise en œuvre des interventions ?
- Le projet est-il pertinent eu regard au contexte socioéconomique actuel ?

Efficacité

- Dans quelle mesure les résultats prévus par le projet ont-ils été ou sont-ils en passe d'être atteints ?
- Est-ce que les interventions prévues reflètent de façon adéquate les résultats attendus du projet ?

Efficience

- Dans quelle mesure les ressources humaines, financières et administratives mobilisées dans le cadre du projet ont-elles été converties en résultats probants ?
- Quelles sont les contraintes d'ordre diverses (procédures de gestion ; réglementation ; administratives ; etc.) qui ont eu une influence sur le démarrage du projet et sa mise en œuvre ? Dans quelle mesure ont-elles été adressées de façon satisfaisante pour limiter les conséquences négatives sur la vie et les résultats du projet ?
- Les résultats immédiats escomptés ont-ils été effectivement obtenus et dans quelles conditions de qualité, coût et délais ? Les résultats ont-ils été à la hauteur des sommes dépensées ? Les exigences contractuelles ont-elles été respectées ?

Pérennité et durabilité

- Dans quelle mesure les effets issues des interventions du projet sont-ils susceptibles de durer après la fin des interventions ?
- La répliquabilité est-elle possible ? A quelles conditions ?
- Les dispositions sont-elles prises dans le cadre du projet pour la capitalisation ?
- De quelle manière les besoins des parties prenantes sont en train de changer avec le projet ?

- Quelles sont les leçons apprises et les bonnes pratiques qui peuvent être utiles pour la suite ? Les actions de renforcement des capacités permettent-elles le transfert de compétences aux startups ? Les dispositions sont-elles prises dans le cadre du projet pour la capitalisation ?

Valeur ajoutée

- Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national dans les différents domaines couverts tels que perçue par les parties prenantes ?

V. METHODOLOGIE

Sur la base des orientations ci-dessous, le/la consultant-e proposera une méthodologie complémentaire assortie d'un calendrier pour la réalisation de l'évaluation. Elle fera l'objet d'une validation par le gestionnaire Diakonia et les PTF membres du fonds.

L'évaluation comprendra les étapes suivantes :

Rencontre de cadrage

Une rencontre de cadrage entre le consultant, Diakonia et les PTF permettra de mieux définir le cadre de mise en œuvre de la consultation et d'arrêter un calendrier définitif de travail.

Collecte des données

L'évaluation se fera à travers plusieurs méthodes dont la revue documentaire, les entretiens individuels et de groupes ainsi que les focus group. La revue documentaire devrait être basée sur le document du projet, les rapports de progrès et tout autre document jugés pertinents. En outre, l'observation directe des réalisations du projet à travers les visites sur le terrain sera utilisée. Ainsi des visites de terrain sur les sites d'intervention des startups permettront d'apporter des informations complémentaires sur le projet.

Le/la consultant-e effectuera tous les travaux de recherche documentaire à travers diverses sources et/ou auprès des parties prenantes notamment l'incubateur, les bénéficiaires, les PTF, Diakonia, mais surtout à partir du document de projet de chaque bénéficiaire. Il/Elle collectera les données auprès de chaque partie prenante.

Une matrice d'évaluation devrait être élaborée pour la bonne collecte des données. La méthodologie devrait être mieux affinée à travers la revue documentaire et devrait être une partie intégrante du rapport de démarrage.

Assurance qualité

Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d'outils dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec le staff du gestionnaire et du FCG, les partenaires de mise en œuvre du projet, les

bénéficiaires, et de différentes méthodologies (revue documentaire, visites sur le terrain et interviews).

Analyse des données

Pour structurer et consolider de façon systématique les données collectées pour chacune des questions d'évaluation, les évaluateurs utiliseront une matrice d'évaluation ou tout autre outils et approches méthodologiques discuté et accepté par le FCG ou le gestionnaire Diakonia. La matrice d'évaluation leur permettra entre autres d'identifier les données manquantes et ainsi combler ces vides avant la fin de la collecte. Cette matrice aidera aussi pour assurer la validité des données collectées.

VI. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT-E

Pour la réalisation de cette évaluation, un cabinet ou un-e consultant-e indépendant-e possédant les qualifications suivantes sera recruté-e :

- Une formation universitaire bac+4 en études de développement, sciences sociales ou en suivi-évaluation ;
- Avoir au moins 5 ans d'expériences en matière d'évaluation de projets et programmes ;
- Avoir une grande expérience en matière de collecte et d'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Avoir des compétences solides pour l'analyse de la rentabilité ;
- Posséder une bonne expérience en gestion et évaluation des unités économiques ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques publiques en matière d'autonomisation économique des femmes ;
- Avoir une grande expérience en matière d'appréciation des plans d'affaire ;
- Avoir des notions en approche genre ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Internet, Word, Excel et Powerpoint).

VII. OBLIGATIONS DU/ DE LA CONSULTANT-E

Le/la consultant-e est tenu-e d'effectuer toute la mission conformément aux présents termes de référence. Il/Elle mettra tout en œuvre pour exécuter la mission avec probité et dans les règles de l'art. En cas de changement qui pourrait survenir lors de la mission, le/la consultant-e devra au préalable en informer Diakonia.

Il/Elle s'engage à :

- Prendre connaissance des documents de projets ;
- Produire une offre technique permettant la réalisation des enquêtes participatives pour chacun des acteurs ;

- Proposer une méthodologie pratique de réalisation de l'évaluation, avec un plan détaillé tenant compte des objectifs à atteindre, des moyens disponibles et de la rigueur de la démarche scientifique ;
- Elaborer les outils nécessaires à la collecte, à prendre en compte les commentaires et suggestions des parties prenantes ;
- Recueillir les éléments d'informations complémentaires auprès des structures partenaires du projet ;
- Présenter ses méthodes d'exploitation des données et garantir la fiabilité de ces données ;
- Prendre en compte les critères et les questions d'évaluation ;
- Fournir les différents rapports attendus dans les délais requis.

VIII. LIVRABLES ET RESTITUTION DE L'EVALUATION

Le/la consultant-e devra produire et livrer :

- Une note de cadrage devant assurer une compréhension commune et les approches retenues pour la bonne exécution de la mission ;
- Un rapport provisoire de l'évaluation transmis à Diakonia en copie électronique ;
- Une présentation des résultats de l'évaluation lors de la réunion de restitution avec Diakonia et les PTF en vue de valider le document ;
- Un rapport final prenant en compte les remarques et observations de Diakonia et des PTF en quatre (04) exemplaires (trois en version papier et un en version électronique sur clé) au siège de Diakonia à l'attention du Programme Fonds Commun Genre.

Le rapport d'évaluation (provisoire et final) ne dépassera pas 50 pages hormis les annexes.

IX. DUREE DE LA MISSION

Le/la consultant-e sera recruté par Diakonia pour une durée totale de trente (30) jours calendaires ouvrables qui débutera au plus tard le 23 septembre 2020. Le rapport provisoire de la mission est attendu au plus tard le 23 octobre 2020 et la restitution se déroulera le 30 octobre 2020.

X. SOUMISSION DES OFFRES ET DELAIS DE DEPOT

Les personnes intéressées devront déposer sous pli fermé, au siège de Diakonia, Rue : Bagem Nini Secteur : 52, Arrdt : 12, Patte d'oie, derrière la station Shell Ouagarinter – Tél 25 38 01 31 / 25 38 01 32, une offre technique et financière en trois (03) exemplaires (un original et 2 copies) au plus tard le 14 septembre 2020 à 12 heures TU.

Le pli portera la mention « RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION DU PROJET STARTUP DU FCG ».

XI. EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées à travers les critères suivants :

- La pertinence de l'offre technique (compréhension des TDR et de la mission, expérience du consultant, méthodologie proposée, chronogramme, etc.) ;
- Le réalisme de l'offre financière (adéquation entre les objectifs et les moyens, les justifications avancées, l'efficacité, le réalisme des coûts proposés, etc.) ;
- La connaissance de l'approche genre du/de la consultant-e.